

## Séance du Conseil communal du 25 juin 2018

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 MAI 2018.

---

Mme TARGNION, Bourgmestre;  
Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;  
Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;  
M. NYSSSEN, Président du Conseil;  
Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;  
M. DEMOLIN, Directeur général.

---

*Remise du brevet de Lauréat du Travail à M. MANSET (Insigne d'Or - Secteur C.P.A.S. - Promotion 2017).*

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 35.

*FONDS FEDER 2014-2020 - Verviers Ville conviviale - Présentation de l'avant-projet par l'auteur de projet.*

Mme BAUMANS présente le projet qui lui a été demandé par le Collège:

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R. (voir annexe pages 28 à 30);

Entendu l'intervention de Mme EL HAJJAH-DARRAJI, Conseillère communale, qui se réjouit de voir l'état d'avancement de ce dossier même si ECOLO déplore le manque d'implication citoyenne pour la construction de ce projet;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Conseillère communale, qui s'inquiète de la qualité du projet de la place Verte ainsi que de la présence de signes religieux sur les images illustrant le projet et notamment la présence d'une jeune fille voilée;

Entendu la réponse de la Bourgmestre qui remercie M. DEGEY pour sa réponse constructive mais regrette les éléments négatifs avancés par les autres intervenants. Elle ajoute que l'étude identitaire a servi de base au travail proposé. L'agenda des travaux sera précisé ultérieurement en fonction des impératifs liés à la mobilité. Elle précise que les dalles reprenant l'identité des donateurs pour la Fontaine Secrète seront réintroduites mais la Fontaine Secrète ne sera pas conservée. Une fontaine fonctionnera via la Fontaine David;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal, qui regrette la suppression de parkings;

Entendu l'intervention de MM. DEGEY de BREUWER, Conseiller communal.

### LE CONSEIL,

0233

N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 FEVRIER 2018.**

A l'unanimité,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

- 0234 N° 02.- **CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.**  
A l'unanimité,  
 DECIDE :  
 Art. 1.- De désigner M. VAN DE WAUWER Jean-Pierre, Conseiller communal, en qualité de membre de la Section "Tourisme-Etat civil-Population-Jeunesse".  
 Art. 2.- De modifier le tableau de la composition des Sections permanentes en conséquence.
- 0235 N° 03.- **CABINET DU DIRECTEUR GENERAL - Grand Bazar - Désamiantage - Projet - Fixation des conditions de marché.**  
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe page 31);  
Entendu les réponses de Mme la Bourgmestre et de M. PITANCE, Echevin;  
Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal, qui souhaite connaître le montant des travaux;  
A l'unanimité,  
 DECIDE :  
 Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-072 et le montant estimé du marché "GRAND BAZAR : Désamiantage", établis par la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 89.243,48 € hors T.V.A., ou 107.984,61 € T.V.A. 21 % comprise (18.741,13 € T.V.A. co-contractant).  
 Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.  
 Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 520/724-53 20141008 par emprunt.
- 0236 N° 04.- **DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Attribution d'un nom à trois nouvelles voiries suite à l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin.**  
A l'unanimité,  
 ARRETE :  
 Art. 1.- Conformément au plan annexé dans le dossier, les dénominations suivantes sont attribuées à trois nouvelles voiries suite à l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin à Petit-Rechain :  
 - Val du Ru;  
 - rue du Pont d'Arcole;  
 - rue Marie Léonard.
- 0237 N° 05.- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Collectivités - Vente de la part A (25,00 €) à Ecetia Intercommunale - Approbation.**  
A l'unanimité,  
 DECIDE :  
 - de prendre connaissance de la proposition transmise par le ECETIA dans son courrier du 29 mars 2018;  
 - de donner une suite favorable à ladite proposition consistant à céder à Ecetia Intercommunale la part A (25,00 €) détenue par la Ville dans le capital de Ecetia Collectivités.
- 0238 N° 06.- **INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2018 - Ordre du jour - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2017 - Décharge aux administrateurs - Décharge aux membres du contrôleurs aux comptes - Approbation.**

A l'unanimité,

## DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2018 de la S.C.R.L. "Imio";
- d'approuver l'ordre du jour;
- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration;
- de prendre acte qu'il y aura présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
- d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 tel que présenté par le Conseil d'administration;
- de voter la décharge aux administrateurs;
- de voter la décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;

**0239 N° 07. PLAN DE PREVENTION - Exposition "Triangle Rouge" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Les Territoires de la Mémoire" - Adoption.**

A l'unanimité,

## ADOPTE

la convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Les Territoires de la Mémoire" dans le cadre de la venue de l'exposition "Triangle Rouge" à Verviers, du 24 septembre au 5 octobre 2018.

**0240 N° 08.- PLAN DE PREVENTION - "Eté Solidaire, je suis partenaire" - Edition 2018 - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Options" (A.M.O. Oxyjeunes) - Adoption.**

A l'unanimité,

## ADOPTE

la convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Options" (A.M.O. Oxyjeunes), établie dans le cadre du projet été solidaire 2018 et dont la mise en œuvre est subordonnée à l'obtention des subsides du Service Public de Wallonie.

**0241 N° 09.- PERSONNEL COMMUNAL - Allocation pour services de gardes internes - Règlement - Modification.**

A l'unanimité,

## MODIFIE

le règlement relatif aux services de gardes internes.

**0242 N° 10.- PERSONNEL TECHNIQUE - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière des agents techniques en chef - Modification.**

A l'unanimité,

## MODIFIE

les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière des agents techniques en chef (voir annexe) avec effet dès approbation par l'Autorité de Tutelle.

**0243 N° 11.- PERSONNEL TECHNIQUE - Cadre organique - Modification.**

A l'unanimité,

## DECIDE

de modifier le cadre du personnel technique, à la date du 1er juin 2018.

**0244 N° 12.- PERSONNEL COMMUNAL - Statut pécuniaire (grades légaux et personnel enseignant exceptés) - Suppression des échelles E1,D1 et D1.1.**

A l'unanimité,

## DECIDE

de supprimer les échelles de traitements E1, D1 et D1.1 figurant au Statut pécuniaire, à la date du 1er juillet 2018.

- 0245 N° 13.- **PERSONNEL COMMUNAL - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière - Suppression des échelles E1,D1 et D1.1.**  
A l'unanimité,  
 DECIDE  
 de supprimer les échelles de traitements E1,D1 et D1.1 figurant aux conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel communal, à la date du 1er juillet 2018.
- 0246 N° 14.- **PERSONNEL COMMUNAL - Convention relative au détachement syndical - Modification.**  
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 31 & 32);  
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que la Loi ne permet pas de récupérer ce montant;  
Par 29 voix et 8 abstentions,  
 MODIFIE  
 la convention relative au détachement syndical.
- 0247 N° 15.- **PERSONNEL COMMUNAL - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière - Modifications.**  
A l'unanimité,  
 DECIDE  
 de modifier les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière, à la date du 1er juin 2018.
- 0248 N° 16.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L. - Modification - Approbation.**  
A l'unanimité  
 ADOPTE  
 à la date du 3 avril 2018, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers", convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;  
 DECIDE :  
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2018 à 57.525,02 €  
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont supérieurs à 25.000,00 €
- 0249 N° 17.- **CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 décembre 2017.**  
A l'unanimité,  
 PREND POUR NOTIFICATION  
 le procès-verbal de vérification de la caisse communale constatant, à la date du 31 décembre 2017, une encaisse en espèces de 7.452,01 € (sept mille quatre cent cinquante-deux euros et un cent) conforme aux pièces comptables vérifiées.
- 0250 N° 18.- **DIRECTION FINANCIERE - Mise à disposition d'indicateurs-experts - Convention avec la Province de Liège - Adoption.**  
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe page 32);  
Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui rappelle que le cadastre a un impact négatif sur l'activité économique en centre-ville. Les règles ont été données aux Services mais il faut impérativement traiter tous les citoyens sur un pied d'égalité;  
Entendu la réplique de M. BREUWER;

A l'unanimité,

APPROUVE

la convention de mise à disposition d'indicateurs-experts par la Province de Liège.

- 0251 N° 19.- **VOIRIE - Parcelle sise à Stembert à l'intersection des rues Linaigrettes et Ma Campagne et cadastrée 4ème Division, Section A, n° 660W11, appartenant à la Ville - Terrain à verser dans le domaine public communal.**

A l'unanimité,

DECIDE

de verser la parcelle cadastrée, 4ème Division, Section A, n° 660W11, reprise sous teinte jaune à l'extrait cadastral, au domaine public de la Ville.

- 0252 N° 20.- **GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation urbaine - Rue de Heusy - Convention de renonciation au droit d'accession au profit de T-PALM - Prolongation du délai - Projet d'acte - Approbation.**

Par 26 voix et 11 abstentions,

APPROUVE

le projet d'acte relatif à la prolongation du délai de la renonciation au droit d'accession au profit de la S.A. "T-PALM" jusqu'au 31 décembre 2023.

- 0253 N° 21.- **VOIRIE - Remplacement d'un camion (véhicule T27 - Epandeuse - Lame déneigement) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-067 et le montant estimé du marché "VOIRIE : Remplacement d'un camion (véhicule T27 - épandeuse - lame déneigement)", établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.275,00 € hors T.V.A., ou 149.162,75 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 876/743-53 (n° de projet 20180056) par emprunt.

- 0254 N° 22.- **GRAND THEATRE DE VERVIERS - Etudes diverses - Décors - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'exposé de Mme POLIS-PIRONNET, Conseillère communale, qui s'inquiète de l'absence de réponse dans le chef de la Ministre compétente à la Communauté Française. Cette aide est nécessaire. Elle demande également à pouvoir disposer d'un business plan. La Majorité vend du rêve, conclut-elle;

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui rappelle que la R.W. a confirmé son aide mais, du côté de la F.W.B., un projet culturel structuré était nécessaire et il a été réalisé. Le Cabinet de Mme la Ministre attend l'avis de son Administration pour trancher;

Entendu le complément de Mme la Bourgmestre au sujet de la participation financière de la Ville;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-075 et le montant estimé du marché "GRAND THEATRE DE VERVIERS - Etudes diverses - Etude des décors", établis par l'auteur de projet, L'Escaut Architectures, S.C.R.L., rue de l'Escaut n° 60 à 1080 Bruxelles. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 100.000,00 € hors T.V.A., ou 121.000,00 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 762/73301-51 20160063 par emprunt.

**0255 N° 23.- GRAND THEATRE DE VERVIERS - Conception et réalisation de travaux d'aménagement de scène et de son accès - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Conseiller communal, qui estime que l'idée est bonne mais le coût est important car d'autres frais sont nécessaires. Elle demande le programme des activités envisagées;

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui précise que le Centre culturel devra programmer différentes activités;

Par 29 voix et 8 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-061 et le montant estimé du marché "GRAND THEATRE DE VERVIERS - Conception et réalisation de travaux d'aménagement de scène et de son accès", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 66.115,70 € hors T.V.A., ou 80.000,00 € T.V.A. 21 % comprise (13.884,30 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 762/724-54 20160063.

**0256 N° 24.- BATIMENTS COMMUNAUX - C.T.L.M. - Entretien et réfection ponctuelle des menuiseries extérieures - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 64-15 et le montant estimé du marché "BATIMENTS COMMUNAUX - C.T.L.M. - Entretien et réfection ponctuelle des menuiseries extérieures", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 107.630,00 € hors T.V.A., ou 130.232,30 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service Public de Wallonie - D.G.O.4. - Agence Wallonne du Patrimoine - Département du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande n° 1 à 5100 Jambes.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 569/724-56 (n° de projet 20180024) par emprunt et subsides.

- 0257 N° 25.- **GESTION IMMOBILIERE - Appartement sis rue du Collège n° 30/5A - Acquisition - Projet d'acte - Approbation.**  
Par 28 voix contre 1 et 8 abstentions,  
 DECIDE :
  - d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 5A et garage sis rue du Collège n° 30 cadastré 1ère division, section A, n° 150CP0001, appartenant M. SINAL, au prix de 95.000,00 €(nonante cinq mille euros) sous réserve de l'obtention de l'autorisation judiciaire;
  - de marquer votre accord sur le projet d'acte;
  - du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit sous l'allocation extraordinaire 104/712-51 20117121;
  - de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.
- 0258 N° 26.- **GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue de l'Harmonie n° 53 - Vente - Projet d'acte - Approbation.**  
Par 36 voix contre 1,  
 APPROUVE  
 le projet d'acte relatif à la vente de l'immeuble sis de l'Harmonie n° 53, cadastré 1ère division, section A, n° 1411B4, au profit de M. et Mme GARCIA LOPEZ-BOUMANS pour un montant de 45.000,00 €(quarante mille euros);  
 DECIDE  
 de porter le produit de la vente au budget extraordinaire.
- 0259 N° 27.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole rue Belle-Vue - Vente - Décision de principe - Fixation des conditions.**  
A l'unanimité,  
 RETIRE  
 le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.
- 0260 N° 28.- **GESTION IMMOBILIERE - Ancienne halle aux poulets - Mont du Moulin n° +12 - Vente - Compromis - Approbation.**  
A l'unanimité,  
 APPROUVE  
 le projet de compromis relatif au bien sis Mont du Moulin n° +12, cadastrée 2ème division, section B, n° 319 C au profit de la S.A. "REDHI", pour un montant de 115.000,00 €(cent quinze mille euros).
- 0261 N° 29.- **GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Henri Davignon n° 8 - Vente - Décision de principe - Approbation.**  
A l'unanimité,  
 DECIDE :
  - de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, l'immeuble sis rue Davignon n° 8, actuellement cadastré 7ème division, section A, n° 519 P (partie), nouvellement cadastré n° 519Y P0000, pour un prix minimum de 180.000,00 € (cent quatre-vingt mille euros), en vue de l'affecter à un logement unifamilial avec obligation de maintenir les Services de l'O.N.E. jusqu'en 2025;
  - d'approuver le plan dressé par le M. VANDERMEULEN, géomètre, en date du 22 mai 2017.
- 0262 N° 30.- **APPELS A PROJETS "Alliance Emploi-Environnement" - Ecopasseurs communaux - Rapport annuel 2017 - Approbation.**

A l'unanimité,

APPROUVE

le rapport d'activité intermédiaire 2017 intitulé "Rapport annuel 2017 - Ecopasseur communal" et ses annexes (relevé de prestations de l'Ecopasseur, déclaration de créance).

**0263 N° 31.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside - Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.), A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 5.202,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière Vesdre" pour l'année 2018;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de charger le Collège communal de liquider la subvention numéraire en une fois, attendu que les comptes annuels de l'A.S.B.L. ont été transmis à la Ville.

**0264 N° 32.- GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Appartement sis place Sommeleville n° 4/2ème étage - Projet de bail - Adoption.**

A l'unanimité,

APPROUVE

le bail avec Mme GIURANNO Luigina, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er juin 2018 pour un bail de neuf ans, d'un appartement sis place Sommeleville n° 4/2ème étage à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 350,00 € (trois cent cinquante euros).

**0265 N° 33.- GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Appartement sis rue de Heusy n° 21/1er étage - Projet de bail - Adoption.**

A l'unanimité,

APPROUVE

le bail avec M. PARASCHOS Georges, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er mai 2018 pour un bail de neuf ans, d'un appartement sis rue de Heusy n° 21/1er étage à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 300,00 € (trois cents euros).

**0266 N° 34.- INFORMATIQUE - Acquisition de tableaux interactifs pour diverses écoles - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De recourir à la centrale d'achats de fournitures et de services informatiques destinés à d'autres pouvoirs adjudicateurs et dont l'A.S.B.L. "GIAL" est le pouvoir adjudicateur.

Art. 2.- De charger la S.P.R.L. "DEFILANGUES", désignée attributaire du marché de fournitures de tableaux interactifs par l'A.S.B.L. "GIAL", d'exécuter le marché de fournitures. La valeur approximative s'élève à 100.000,00 € T.V.A. comprise (82.644,63 € hors T.V.A.), en ce compris les 2% destinés à rémunérer les prestations de l'A.S.B.L. "GIAL".

Art. 3.- La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sous l'allocation 720/742-52 20180047 et financée par emprunt.



- 0267 N° 35.- **ECOLES DE DEVOIRS - Projet de la plate-forme - Journée d'inauguration - Convention avec le Centre culturel de Verviers.**  
A l'unanimité.  
 ADOPTE  
 la convention entre la Ville et le Centre culturel de Verviers (voir annexe);
- 0268 N° 36.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside en numéraire - Futurofoot, A.S.B.L. - Approbation.**  
A l'unanimité.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer une subvention de 10.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Futurofoot";  
 - d'appliquer partiellement le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont compris entre 2.500,00€ et 25.000,00 €
- 0269 N° 37.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside sous forme d'argent - T.T. VERVIA, A.S.B.L. - Approbation.**  
A l'unanimité.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer une subvention de 5.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "T.T.VERVIA";  
 - de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et ses comptes annuels.
- 0270 N° 38.- **TOUR DE LA PROVINCE DE LIEGE 2018 - Etape de Verviers (16 juillet 2018) - Convention - Adoption.**  
A l'unanimité.  
 ADOPTE  
 le projet de convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. "Union Cycliste de Seraing" en vue d'assurer l'organisation de la première étape du Tour de la Province de Liège, le 16 juillet 2018.
- 0271 N° 39.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi de subside numéraire - Comité de Jumelage Verviers-Arles, A.S.B.L. - Approbation.**  
A l'unanimité.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent au Comité de Jumelage Verviers-Arles;  
 - de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- 0272 N° 40.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" - Reconduction du contrat de gestion.**  
A l'unanimité.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer un subside de 40.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals";

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, de parrainage et de co-organisation avec la Ville;
- d'appliquer le principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés sont supérieurs à 25.000,00 €

ADOPTE

la reconduction du contrat de gestion pour un an qui lie la Ville à l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals".

**0273 N° 41.- ANIMATION - Projets d'étudiants en architecture - Convention de partenariat - Adoption.**

A l'unanimité.

ADOPTE

le projet de convention à intervenir entre la Faculté d'Architecture de l'ULg et la Ville.

**0274 N° 42.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - La Belle Diversité, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer la subvention d'un montant de 1.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "La Belle Diversité";
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

**0275 N° 43.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside (mise à disposition gratuite de salles au C.T.L.M., le 20 octobre 2018) - Kiwanis de Verviers - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'accorder une aide de la Ville au Kiwanis Verviers sous forme d'une mise à disposition gratuite de la cour, du rez de chaussée et du 1er étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y organiser le 50ème anniversaire du club, le 20 octobre 2018;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

**0276 N° 44.- TOURISME - Beau vélo de Ravel - Convention - Adoption.**

A l'unanimité.

ADOPTE

le projet de convention à intervenir entre la R.T.B.F. et la Ville.

**0277 N° 45.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside - Le Pas Ludique, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 300,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Le Pas Ludique";

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

- 0278** N° 46<sup>a</sup>.- **CULTES - Fabrique d'église Marie-Médiatrice - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Marie-Médiatrice, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 17 mars 2018 en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte. Ce compte présente un résultat positif de 18.239,65 €
- 0279** N° 46<sup>b</sup>.- **CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Sainte-Julienne, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 20 mars 2018.
- 0280** N° 46<sup>c</sup>.- **CULTES - Fabrique d'église Saint-Nicolas - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 14 mars 2018.
- 0281** N° 46<sup>d</sup>.- **CULTES - Fabrique d'église Saint-Hubert - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Hubert, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 28 février 2018.
- 0282** N° 46<sup>e</sup>.- **CULTES - Eglise Saint-Martin - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Martin, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique, en date du 16 mars 2018, en ce compris la modification apportée ci-dessus.
- 0283** N° 46<sup>f</sup>.- **CULTES - Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert - Compte 2017 - Approbation.**  
Par 29 voix et 8 abstentions.  
 APPROUVE  
 le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Antoine/Saint-Hubert, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte et le Service administratif. Ce compte présente un résultat positif de 13.481,31 €
- 0284** N° 46<sup>g</sup>.- **CULTES - Eglise Saint-Jean-Baptiste (Hodimont) - Compte 2017 - Approbation.**

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste (Hodimont), tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte reprises ci-dessus. Ce compte présente un résultat positif de 7.210,20 €

**0285 N° 46<sup>h</sup>.- CULTES - Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) - Compte 2017 - Approbation.**

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte de l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste (Surdents) tel qu'établi en date du 18 janvier 2018.

**0286 N° 46<sup>i</sup>.- CULTES - Eglise Saint-Remacle - Compte 2017 - Approbation.**

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Remacle, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 19 mars 2018 en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte et le Service administratif.

**0287 N° 46<sup>j</sup>.- CULTES - Eglise protestante (Verviers-Hodimont) - Compte 2017 - Approbation.**

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte pour l'exercice 2017 du Conseil d'administration de l'église protestante (Verviers-Hodimont) en ce compris les modifications apportées par le Service administratif.

**0288 N° 47.- CULTES - Eglise Notre-Dame des Récollets - Compte 2017 - Approbation.**

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Notre-Dame des Récollets, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 5 avril 2018.

**0289 N° 48.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - La Maîtrise de la Ville de Verviers, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 3.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "La Maîtrise de la Ville de Verviers" pour l'organisation de l'édition 2018 du festival de musique ancienne et de musique sacrée de Verviers;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville un rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0290 N° 49.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Les Musicales Guillaume Lekeu, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

## DECIDE :

- d'octroyer un subside de 5.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "Les Musicales Guillaume Lekeu" pour l'organisation de l'édition 2018 de son festival;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville un rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0291 N° 50.- MUSEES COMMUNAUX - Numérisation d'un film monument de la Victoire 1923) - Convention avec Védia, A.S.B.L. - Adoption.**

A l'unanimité,

## ADOPTE

la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L. "Védia" (anciennement Télévesdre).

**0292 N° 51.- BIBLIOTHEQUE - Projet "Anne HERBAUTS" - Convention de partenariat avec le Centre culturel de Verviers (exposition animée du 9 au 30 avril 2018) - Ratification.**

A l'unanimité,

## RATIFIE

la convention de partenariat "Anne HERBAUTS" avec le Centre culturel de Verviers.

**0293 N° 52.- PATRIMOINE - Photographie au Grand Théâtre - Convention de partenariat avec M. LAMBRETTE Roger.**

A l'unanimité,

## ADOPTE

la convention de partenariat liant la Ville et M. LAMBRETTE Roger.

**N° 53.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.**

- *B. C.P.A.S. - Procès-verbal de la réunion de concertation Ville/C.P.A.S. n° 194 du 28 février 2018;*
- *B. C.P.A.S. - Commission locale pour l'Energie - Rapport d'activités;*
- *A. VIE ASSOCIATIVE - Articles 27 - Bilan 2017 - Perspectives 2018;*
- *A. PLAN DE COHESION SOCIALE - Avance de la subvention 2018;*
- *B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental, d'une employée d'administration;*
- *B. PERSONNEL OUVRIER - Interruption complète de la carrière professionnelle d'une ouvrière (entretien) - Prolongation;*
- *A. FUTUROFOOT, A.S.B.L. - Budget de la saison 2017-2018;*
- *A. PLAN DE COHESION SOCIALE - Soldes des subventions 2017.*

---

Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

0294 N° 53<sup>A</sup>.- **MOTION VISANT A SOUTENIR L'AIDE A DOMICILE COMME MAILLON ESSENTIEL DU MAINTIEN AU DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE - Point inscrit à la demande de Mme LEPAS et M. NAJI, Conseillers communaux.**

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme LEPAS et M. NAJI, Conseillers communaux (*voir annexe pages 33 à 35*);
- la réponse de Mme LAMBERT, Echevine (*voir annexe pages 36 & 37*);

ADOPTE

la motion visant à soutenir l'aide à domicile comme maillon essentiel du maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie.

0295 N° 53<sup>B</sup>.- **SITUATION URBANISTIQUE A PETIT-RECHAIN - Point inscrit à la demande de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.**

A l'unanimité,

DECIDE

de retirer le présent point de l'ordre du jour.

0296 N° 53<sup>C</sup>.- **MOTION VISANT A REVENDIQUER LA DEPENALISATION DE L'AVORTEMENT EN BELGIQUE - Point inscrit à la demande de M. NYSSSEN, Conseiller communal.**

A l'unanimité,

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0297 N° 53<sup>D</sup>.- **MOTION RELATIVE A LA RESIDENCE DES ENFANTS DE PARENTS SEPARES - Point inscrit à la demande de M. DENIS, Conseiller communal.**

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. DENIS, Conseiller communal (*voir annexe pages 38 à 40*);
- la réponse de M. PIRON, Echevin, qui précise que la formalité existe déjà pour s'inscrire comme parent hébergeur. On peut davantage donner publicité à cela;
- l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

ADOPTE

la motion relative a la résidence des enfants de parents séparés.

**Question orale de M. BREUWER, Conseiller communal, concernant le site de la piscine de Mangombroux - permis d'urbanisme : position du Collège communal.**

Entendu la question orale de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe page 41*);

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui rappelle que le dossier est à l'instruction; l'ensemble des avis ont été remis et sont positifs, ce compris l'avis de la C.C.A.T.M. Les Services sont attachés à réaliser l'avis qui sera proposé au Collège le 18 mai. L'avis permettra d'envoyer le dossier à la Région. Les considérations sur le fond du dossier n'est, à l'heure actuelle, pas possible.

Entendu la réplique de M. BREUWER qui n'admet pas le procès d'intention.

**Question orale de M. BREUWER, Conseil communal, concernant la sécurité des travailleurs sociaux au C.P.A.S. de Verviers.**

Entendu la question orale de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe page 42*);

Entendu la réponse de Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S. (*voir annexe pages 43 à 45*);

Entendu la réplique de M. BREUWER qui regrette le contenu de la réponse et le report à plusieurs années.

**Question orale de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., concernant la situation urbanistique a Petit-Rechain.**

Entendu la question orale de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R. (voir annexe page 46 & 47);  
Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui conteste l'argument qui consisterait à dire que Petit-Rechain sera sur urbanisé prochainement. Il n'y a eu aucune augmentation significative de la population entre 2012 et 2017. Le caractère rural de l'endroit doit être maintenu. Les projets autorisés récemment comptent 70 lots, dont 1/3 sont habités et 70 % des biens acquis viennent de la périphérie et non du centre-ville. On attire de nouveaux habitants plus jeunes et en provenance des classes moyennes. Les développements des projets devront correspondre aux exigences du Collège et en vue de favoriser la mixité. La Z.A.C.C. 1 de Petit-Rechain augmente le parc d'activités de Rechain. D'autres projets à plus long terme, dont la Z.A.C.C.3 sont envisagés mais à long terme et moyennant d'importantes études. L'augmentation du bâti est conforme à une évolution normale du village et les services actuels du village pourront satisfaire les besoins et cela peut être positif pour le village. Il ajoute qu'il est disposé à rencontrer les comités de quartiers citoyens;

Entendu la réplique de M. DEGEY qui remercie l'Echevin d'avoir objectivé les éléments. Il estime que la croissance du nombre de logements sera plus importante dans les années à venir.

**Question orale de M. NAJI, Conseiller communal, sur la circulation de l'avenue Müllendorff à double sens.**

Entendu la question orale de M. NAJI, Conseiller communal (voir annexe pages 48 & 49);  
Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui estime que la mise à double sens a permis de tester le modèle qui a un intérêt de mobilité et d'apaiser le quartier de la rue de Mangombroux. Il soulève deux éléments : la nécessité de ne pas perdre de stationnement et la prise en compte d'un croisement de flux en bas de la rue. Cela est envisageable et envisagé dans le P.C.M. qui sera présenté fin juin au Conseil;

Entendu la réplique de M. NAJI qui rappelle que la rue n'était pas totalement fermée.

**Question orale de Mme DARRAJI, Conseillère communale : Et si on ramassait tous un déchet par jour ?**

Entendu la question orale de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI, Conseillère communale (voir annexe page 50);

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin (voir annexe pages 51 & 52);

Entendu la réplique de Mme DARRAJI.

**Question orale de M. GREIMERS, Conseiller communal, concernant le rassemblement de groupements politiques extrémistes.**

Entendu la question orale de M. GREIMERS, Conseiller communal (voir annexe pages 53 & 54);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui partage les propos et inquiétudes du Conseiller. Elle demande à ce qu'il ne doute pas de sa volonté d'interdire tout parti liberticide.

**Question orale de M. LUKOKI, Conseiller communal, concernant le déménagement de la Bibliothèque au Grand Bazar.**

Entendu la question orale de M. LUKOKI, Conseiller communal (voir annexe page 55);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin (voir annexe page 56).

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 23 HEURES 10.**

**ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 23 HEURES 20.**

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui constate que le dernier Conseil communal est chargé avec des points importants: Plan communal de Mobilité, Cité administrative, FEDER "Ville conviviale", Schéma de Développement communal. Ces points auraient dû être débattus plus longtemps et être à disposition plus tôt;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que le dossier "Ville conviviale" a déjà fait l'objet d'explications à l'Opposition et de rencontres citoyennes. Quant au Schéma de Développement communal, il s'agit uniquement de l'adoption du cahier spécial des charges; pour la Cité administrative, il s'agit uniquement de la démolition du bâtiment. Le Plan communal de Mobilité a déjà été annoncé depuis un certain temps;

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 25 juin 2018, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION